



# La Lettre du Préfet

Saint-Pierre  
et  
Miquelon

Liberté • Egalité • Fraternité

Edito



## Saint-Pierre et Miquelon Les chiffres clés de la dépense de l'État en 2020

En dépit d'une crise sanitaire sans précédent, l'État s'est attaché à maintenir en 2020 la dynamique d'investissement des années antérieures.

Bien plus, les interventions financières de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon ont continué de progresser au cours de l'année écoulée (+ 10%).

Des investissements conséquents ont été officialisés, en faveur notamment du quai croisière et de l'aérogare, symbolisant l'importance accordée à la modernisation des infrastructures dont l'État a la charge sur le territoire. Soucieux des engagements actés dans le Contrat de développement et de transformation signé le 8 juillet 2019, l'État a entendu faire vivre ce contrat en signant le 11 mai 2020 avec la Collectivité territoriale un avenant, qui a permis en particulier d'accroître les financements en faveur des aménagements portuaires de l'archipel.

Pour faire face aux impacts de la pandémie sur l'économie locale, les acteurs économiques ont pu bénéficier de la mise en place de mesures d'aides d'urgence à hauteur de 1.2 M€ en 2020. Le réseau associatif a pu également bénéficier d'une enveloppe stable (1,7 M€) pour développer ses actions.

Le bilan 2020 des interventions de l'État, dont le lecteur trouvera le détail à la lecture de la présente lettre, témoigne de son attention constamment renouvelée au développement de l'archipel.

Ce bilan est aussi le constat de la qualité de la collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, partenaires issus du monde de l'entreprise et réseau associatif.

La recherche constante de ce travail partenarial continuera de constituer la ligne directrice de l'action de l'État dans l'archipel.

# Dépenses de l'État en 2020

## Une intervention de l'État en hausse continue dans l'archipel

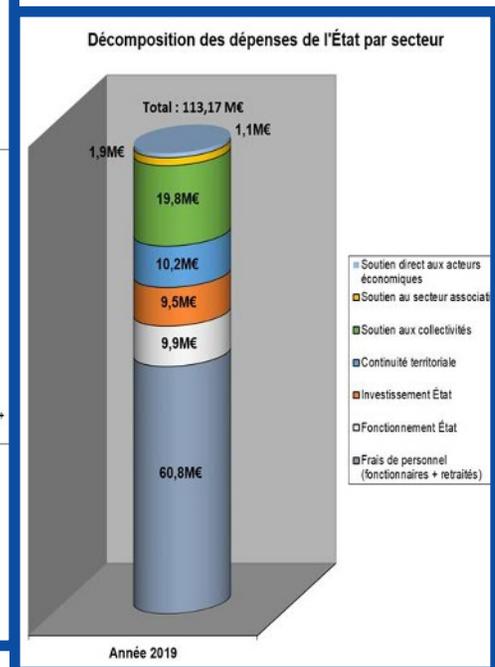
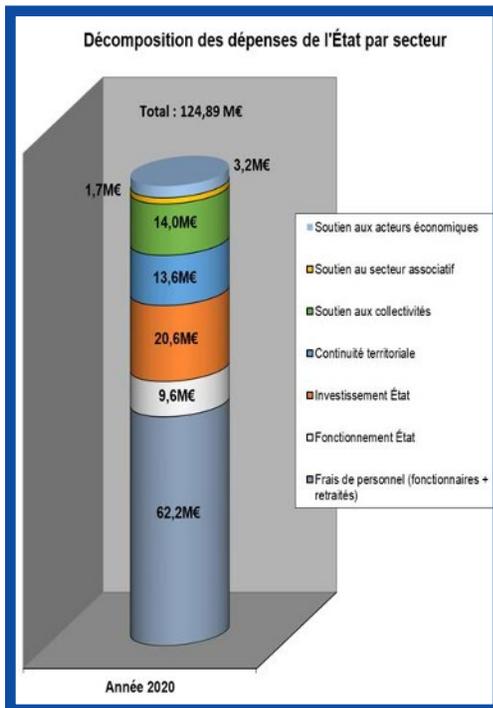
En 2020, les dépenses de l'État représentent 124.9 millions d'euros, hors dépenses de santé. En 2019, ce montant était de 113.17 millions d'euros (2018 : 96,1 M€).



A périmètre constant, l'expression de la solidarité nationale a augmenté de plus de 10 %.

Cet effort budgétaire représente une moyenne de 20 066 €/habitant.

## Les dépenses de l'État à Saint-Pierre et Miquelon par secteur



# Dépenses de l'État en 2020

## Des frais de personnel en légère augmentation

En 2020, l'État était représenté dans le territoire par 628 fonctionnaires (622 en 2018 et 2019), représentant 62,2 M€ de frais de personnel (60,8 M€ en 2019). Même si elle est numériquement faible, il convient de relever le renfort en effectif du service de la police aux frontières, qui doit se confirmer en 2021.

## Répartition du nombre de fonctionnaires d'État en 2020 par service

PREFECTURE  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
Direction des ressources humaines et des moyens

### OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE (effectifs au 31 décembre 2020)

Tableau 1 : Fonction publique Etat

SERVICES	TOTAL
	Par service
PAF	8
Gendarmerie	29
Préfecture	50
Culture	1
Services fiscaux	7
DFIP	18
Douanes	31
Centre pénitentiaire	9
Tribunal supérieur d'appel	11
Protection judiciaire jeunesse	1
DTAM	173
Aviation civile	42
Météo France	8
DCSTEP	21
ATS	6
Education nationale	213
<b>TOTAL</b>	<b>628</b>

# Dépenses de l'État en 2020

## Frais de fonctionnement stables

Les frais inhérents au fonctionnement des administrations s'élèvent à 9.6 M€ (2019 : 9.9 M€).

## Investissement en forte hausse

L'État a poursuivi en 2020 ses investissements au profit du territoire. Ainsi, 20.6 M€ ont été injectés dans l'économie locale. A noter plusieurs grandes opérations comme le terminal de croisière ou les premières tranches de travaux sur l'aérogare.

Les réunions de l'observatoire de la commande publique qui se sont tenues en 2020 ont permis de poursuivre les efforts de transparence et de précision sur les marchés dans le domaine du BTP et des

travaux qui doivent permettre à tous les acteurs de mieux comprendre et anticiper les difficultés. La commande publique a pleinement joué son rôle dans le soutien au secteur en période de crise sanitaire internationale.

En 2020, l'Etat a signé pour 21.7 M€ de marchés publics. Le pourcentage de marchés effectivement signés, par rapport au prévisionnel présenté en février, est de près de 91 %.

### ***Le Contrat de Développement***

*Le 8 juillet 2019, le contrat de développement et de transformation a été signé entre le préfet de Saint-Pierre et Miquelon et le président de la collectivité territoriale, en présence du président de la République, du premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement.*

*Ce contrat d'une durée de 4 ans, mobilise à parité l'État et la collectivité territoriale pour près de 38 millions d'euros. A noter qu'à mi-parcours, le taux de consommation du contrat atteint 51 % d'engagements au 31 décembre 2020 (pour la part État).*

## *Illustration travaux aérogare et quai croisières*



Au-delà de ce montant très important, il faut relever que l'appui financier de l'État dans l'ensemble de la commande publique, en incluant les subventions accordées aux collectivités locales, a atteint en 2020 le taux record de 74 % du coût global des marchés signés.

# Dépenses de l'État en 2020

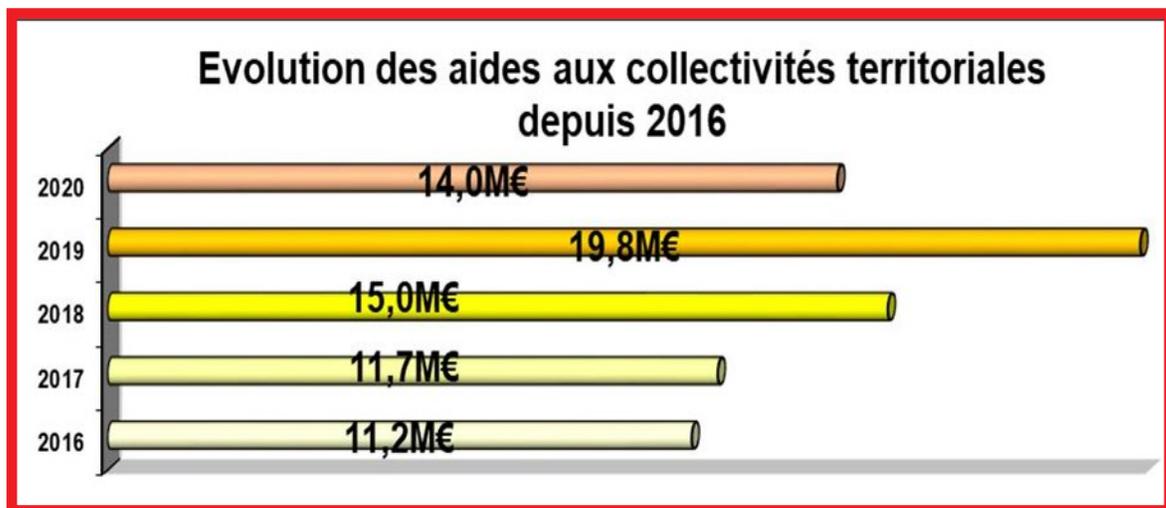
## Le soutien aux collectivités

Les aides aux collectivités locales ont diminué entre 2019 et 2020 passant de 19.8 M€ à 14 M€.

Cette diminution s'explique en partie par la diminution de l'enveloppe FEI (-2.6 M€) mais également par la baisse du FCTVA suite à la fin des travaux du hangar sous douane et de la gare maritime (-2.5 M€).

Ces aides ont permis de soutenir des projets importants pour les collectivités, notamment :

- pour la collectivité territoriale, des travaux d'humanisation du foyer Georges Gaspard pour près de 1,4 M€ ;
- pour la commune de Saint-Pierre, le réaménagement de la caserne Daguerre (880 000 euros) et du foyer Marie Lescaméla (600 000 euros) ;
- pour la commune de Miquelon, des travaux d'isolation et d'étanchéité des bâtiments communaux (61 000 euros) et d'aménagement de l'abattoir (56 000 euros).



<sup>1</sup> Cette baisse est liée à la diminution des investissements des collectivités locales.

# Dépenses de l'État en 2020

Dotations	Bénéficiaire	2018	2019	2020
FEI Fonds européen d'investissement	CT	801 774 €	1 044 000 €	0 €
	Mairie de Saint-Pierre	800 000 €	2 140 000 €	2 535 000 €
	Mairie de Miquelon	398 228 €	1 982 715 €	0 €
	<b>Total</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>5 166 715 €</b>	<b>2 535 000 €</b>
DETR Dotations d'équipement des territoires ruraux	Mairie de Saint-Pierre	461 287 €	465 000 €	499 236 €
	Mairie de Miquelon	117 157 €	156 400 €	122 164 €
	<b>Total</b>	<b>578 444 €</b>	<b>621 400 €</b>	<b>621 400 €</b>
FCTVA Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	CT	4 332 990 €	2 991 149 €	671 723 €
	Mairie de Saint-Pierre	374 818 €	378 318 €	128 784 €
	Mairie de Miquelon	210 537 €	68 774 €	140 719 €
	<b>Total</b>	<b>4 918 343 €</b>	<b>3 438 242 €</b>	<b>941 226 €</b>
DGF Dotations globales de fonctionnement	CT	3 807 110 €	3 805 704 €	3 805 704 €
	Mairie de Saint-Pierre	1 126 936 €	1 126 482 €	1 125 846 €
	Mairie de Miquelon	233 423 €	243 574 €	242 775 €
	<b>Total</b>	<b>5 167 469 €</b>	<b>5 175 760 €</b>	<b>5 174 325 €</b>
DGD Dotations générales de décentralisation	CT	463 577 €	463 577 €	463 577 €
	<b>Total</b>	<b>463 577 €</b>	<b>463 577 €</b>	<b>463 577 €</b>
DSID (ex DGE) Dotations de soutien à l'investissement des départements	CT	752 658 €	1 432 334 €	1 394 241 €
	<b>Total</b>	<b>752 658 €</b>	<b>1 432 334 €</b>	<b>1 394 241 €</b>
FPCI Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	Mairie de Saint-Pierre	104 547 €	104 318 €	104 250 €
	Mairie de Miquelon	17 009 €	16 716 €	16 563 €
	<b>Total</b>	<b>121 556 €</b>	<b>121 034 €</b>	<b>120 813 €</b>
FACÉ	CT	667 000 €	667 000 €	667 000 €
	<b>Total</b>	<b>667 000 €</b>	<b>667 000 €</b>	<b>667 000 €</b>
DACOM	Mairie de Saint-Pierre	709 528 €	719 514 €	814 110 €
	Mairie de Miquelon	387 008 €	396 758 €	419 746 €
	<b>Total</b>	<b>1 096 536 €</b>	<b>1 116 272 €</b>	<b>1 233 856 €</b>
FDMI	CT	2 875 €	5 809 €	6 192 €
	<b>Total</b>	<b>2 875 €</b>	<b>5 809 €</b>	<b>6 192 €</b>
<b>Total crédits d'intervention</b>		<b>15 768 458 €</b>	<b>18 208 143 €</b>	<b>13 157 630 €</b>
<i>Dont CT</i>		<i>10 827 984 €</i>	<i>10 409 573 €</i>	<i>7 008 437 €</i>
<i>Dont mairie de Saint-Pierre</i>		<i>3 577 114 €</i>	<i>4 933 632 €</i>	<i>5 207 226 €</i>
<i>Dont mairie de Miquelon</i>		<i>1 363 360 €</i>	<i>2 864 937 €</i>	<i>941 967 €</i>
<b>Subventions aux collectivités</b>			<b>1 589 760 €</b>	<b>832 507 €</b>
<b>Total</b>		<b>15 768 458 €</b>	<b>19 797 903 €</b>	<b>13 990 137 €</b>

# Dépenses de l'État en 2020

## Le soutien au monde associatif

Sur l'archipel, 347 associations sont recensées au RNA (Répertoire National des Associations) dont 230 « actives ». En 2020, en dépit de la crise sanitaire, 1,7 M€ ont été accordés au milieu associatif (1,9 M€ en 2019).



## Le soutien aux acteurs économiques

En 2020, le soutien aux acteurs économiques a connu une forte évolution (+2.1 M€). A noter que dans le cadre des mesures d'aides d'urgence liées à la pandémie, 1,2 M€ ont été consacrés à l'activité partielle.

## La continuité territoriale

L'État poursuit son soutien au désenclavement de l'archipel au travers deux délégations de service public maritime et aérienne ainsi que le financement des passeports mobilité, pour un montant total de 13.62 M€ en 2020.

L'augmentation tient notamment :

- à la prolongation de la DSP maritime actuelle afin de garantir la procédure de renouvellement ;
- à la couverture du déficit exceptionnel de la DSP aérienne (impact pandémie) ;
- à un vol rapatriement pour les étudiants au printemps (impact pandémie).

